

CESSION DE PARTS SOCIALES

3D MODEL CONCEPTION ET USINAGE

Entre les soussignés :

Monsieur **Eric, Jean CHAFFANGEON**, né le 3 janvier 1971 à ST ETIENNE (42), de nationalité française, demeurant 3 rue Auguste Dourdein, 42300 ROANNE, divorcé de Madame Corinne, Georgette, Renée CAILLET, suivant jugement du 19 décembre 2019 et non remarié ni pacsé depuis,

Monsieur **Guillaume, Laurent, Martin EYRAUD**, né le 3 juin 1992 à ST PRIEST EN JAREZ (42), demeurant 869 route de Civeness, 42110 SALVIZINET, célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

ci-après dénommés "**le Cédant**",
d'une part,

ET

Monsieur **Paul Victor Jean Baptiste COUCHAUD**, né le 15 décembre 1946 à MONTBRISON (42), de nationalité française, demeurant 1, rue de l'industrie 63300 THIERS, divorcé de Madame Bernadette COUDOR par jugement du TGI de SAINT ETIENNE rendu le 04 novembre 1986 et non remarié ni pacsé depuis,

ci-après dénommé "**le Cessionnaire**",
d'autre part,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ ET DÉCLARÉ CE QUI SUIT:

Suivant acte sous signature électronique du 23 juin 2023, il existe une société à responsabilité limitée dénommée **3D MODEL CONCEPTION ET USINAGE**, au capital de 16 030 euros, divisé en 3 206 parts de 5 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé Parc d'Activités les Jacquins 198 rue des Amis de l'Industrie, 42590 NEULISE, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 953 780 368 RCS ROANNE pour une durée de 99 ans.

La société **3D MODEL CONCEPTION ET USINAGE** a pour objet principal la réalisation de modèles de fonderie, maquettes et prototypes.

Son capital est à ce jour réparti comme suit :

***Eric CHAFFANGEON,**
mille six cent trois parts sociales en pleine propriété, ci 1603 parts

***Guillaume EYRAUD,**
mille six cent trois parts sociales en pleine propriété, ci 1603 parts

Elle est actuellement gérée par Monsieur **Eric CHAFFANGEON** et Monsieur **Guillaume EYRAUD**, cogérants.

Le Cédant a manifesté son souhait de céder 192 parts sociales au Cessionnaire qui a manifesté le souhait de les acquérir, et ce, selon les termes et conditions du présent contrat.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIVIT :

Article 1 - Cession de parts

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur **Paul COUCHAUD** qui accepte, 192 parts sociales de 5 euros, à savoir :

- Par Monsieur **Eric CHAFFANGEON** 96 parts sociales numérotées de 1 508 à 1 603 lui appartenant dans la Société,
- Par Monsieur **Guillaume EYRAUD** 96 parts sociales numérotées de 1 604 à 1 699 lui appartenant dans la Société.

Article 2 - Propriété - Jouissance

Monsieur **Paul COUCHAUD** devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à cette part, sans exceptions ni réserves.

Le Cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à la quote-part des bénéfices ou des pertes correspondant aux parts cédées à compter du jour de la cession au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Article 3 - Remise de pièces

Le Cédant a remis présentement au Cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

Article 4 - Prix de cession

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960 euros), soit CINQ EUROS (5 euros) par part sociale, à savoir :

- La somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480 €) payée comptant ce jour à Monsieur **Eric CHAFFANGEON** qui en consent bonne et valable quittance au Cessionnaire,
- La somme de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS (480 €) payée comptant ce jour à Monsieur **Guillaume EYRAUD** qui en consent bonne et valable quittance au Cessionnaire.

Article 5 - Agrément de la cession

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 15 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date de ce jour, la collectivité des associés a autorisé la présente cession, a déclaré agréer Monsieur **Paul COUCHAUD**, cessionnaire, en qualité de nouvel associé, et a modifié, sous la condition suspensive de la signature du présent acte, l'article 8 des statuts.

Article 6 - Déclarations du Cédant et du Cessionnaire

*Le Cédant déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à sa cession,
- que la société **3D MODEL CONCEPTION ET USINAGE** n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

*Le Cédant et le Cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Article 7 - Origine de propriété des parts sociales

Les parts présentement cédées appartiennent en propre au Cédant pour les avoir reçues :

- Pour Monsieur **Eric CHAFFANGEON** en contrepartie de ses apports en numéraire et en nature lors de la constitution de la Société,
- Pour Monsieur **Guillaume EYRAUD** en contrepartie de ses apports en numéraire et en nature lors de la constitution de la Société.

Article 8 - Déclaration pour l'enregistrement

Le Cédant déclare que la société **3D MODEL CONCEPTION ET USINAGE** est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer des apports en numéraire et en nature de moins de trois ans effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante :

Prix de cession :	960 euros
Abattement :	1 377 euros
Base imposable :	0
Droits dus :	25 euros

Le cédant déclare en vertu de l'article 726, III, B du Code général des impôts :

- que les droits sociaux cédés ne sont pas afférents à une société transparente au sens de l'article 1655 ter du Code général des impôts et que, par conséquent, le régime DMTO applicable à la cession d'un bien immobilier n'est pas applicable à la présente cession ;

- que les participations cédées ne confèrent pas au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du Code général des impôts ;

- que le cessionnaire n'a pas acquitté ou ne s'est pas engagé à acquitter, directement ou indirectement, des dettes contractées auprès du cédant par la personne morale dont les titres sont cédés.

Ainsi aucune déclaration supplémentaire ne sera nécessaire.

- que la société dont les parts sont cédées n'est pas une société immobilière d'attribution « transparente » mentionnée à l'article 1655 ter du Code général des impôts ;

- que les participations cédées ne confèrent pas au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ;
- que le cessionnaire n'a pas acquitté, directement ou indirectement, ou ne s'est pas engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale.

Article 10 - Formalités de publicité - Pouvoirs

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Article 11 - Affirmation de sincérité

Les Parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu. Elles reconnaissent avoir été informées par le rédacteur des présentes des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Article 12 - Frais

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Article 13 - Décharge

Les Parties reconnaissent et déclarent :

- avoir arrêté et convenu exclusivement entre elles le prix, ainsi que les charges et conditions de la présente cession ;
- donner décharge pure et simple entière et définitive au rédacteur de l'acte, reconnaissant que l'acte a été établi et dressé sur leurs déclarations, sans que ce dernier soit intervenu, entre elles ni dans la négociation, ni dans la détermination des conditions du présent acte.

Article 14 – Signature électronique

Les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement des signataires par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

Les signataires déclarent accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique et reconnaissent que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre signataires, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du code civil et du Décret N°2017-1416 du 28/9/2017 relatif à la signature électronique.

Le présent acte prendra effet à compter de la dernière des dates de signature.

Le 18 février 2025

Le Cédant



Eric CHAFFANGEON



Guillaume EYRAUD

Le Cessionnaire

Paul COUCHAUD



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
ROANNE

Le 19/03/2025 Dossier 2025 00004667, référence 4204P04 2025 A 00225
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Certificate Of Completion

Envelope Id: C45E98B5-7E8F-47CB-B6E6-CCA27FDA1B86	Status: Completed
Subject: Group #23504 for room #64641	
Source Envelope:	
Document Pages: 17	Signatures: 10
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Closd
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	168 rue saint denis paris 75002
	Paris, 75002
	contact@closd.fr
	IP Address: 52.47.74.77

Record Tracking

Status: Original	Holder: Closd	Location: DocuSign
18-Feb-2025 12:00	contact@closd.fr	

Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
Eric CHAFFANGEON eric.chaffangeon@3d-model.fr		Sent: 18-Feb-2025 12:00 Viewed: 18-Feb-2025 13:37 Signed: 18-Feb-2025 13:39
Security Level: .Password ID: 46e8d88f-72ce-4f55-9ef3-e810d42fcb31 18-Feb-2025 13:37, Digital Certificate	Signature Adoption: Drawn on Device Using IP Address: 93.23.16.174	

Signature Provider Details:

Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1	
Authentication: SMS (+33621973922)	

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Guillaume EYRAUD guillaume.eyraud@3d-model.fr		Sent: 18-Feb-2025 12:00 Viewed: 18-Feb-2025 13:47 Signed: 18-Feb-2025 13:47
Security Level: .Password ID: 1152e240-e6bf-4e79-875f-77cd0afcad29 18-Feb-2025 13:47, Digital Certificate	Signature Adoption: Drawn on Device Using IP Address: 93.23.17.59	

Signature Provider Details:

Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1	
Authentication: SMS (+33788620098)	

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Paul Couchaud couchaud.paul@orange.fr		Sent: 18-Feb-2025 12:00 Viewed: 18-Feb-2025 16:02 Signed: 18-Feb-2025 16:07
Security Level: .Password ID: 29a31c9f-72cb-490a-9cad-3a20fa7a6ed6 18-Feb-2025 16:02, Digital Certificate	Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 93.23.17.43	

Signature Provider Details:

Signature Type: DocuSign Protect & Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)	Signature Provider Location: https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign
Signature Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - SI1	
Authentication: SMS (+33673337586)	

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	18-Feb-2025 12:00
Envelope Updated	Security Checked	18-Feb-2025 15:55
Envelope Updated	Security Checked	18-Feb-2025 15:56
Certified Delivered	Security Checked	18-Feb-2025 16:02
Signing Complete	Security Checked	18-Feb-2025 16:07
Completed	Security Checked	18-Feb-2025 16:07
Payment Events	Status	Timestamps